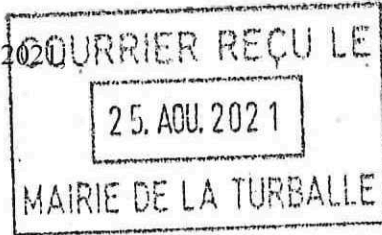




## CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

Saint-Herblain, le 23 août 2021



Monsieur le Maire  
10 rue de la fontaine  
44420 LA TURBALLE

A l'attention de Céline ROBERT

Dossier suivi par Nicolas Duval  
02 40 76 93 04 / nicolas.duval@cnpf.fr

Objet : Révision générale du PLU/arrêt du PLU/consultation PPA

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu en date du 2 juin 2021 votre demande d'avis sur la révision général du plan local d'urbanisme de la commè de La Turballe.

L'étude de ce projet appel aux remarques suivantes notamment sur le rapport de présentation qui possède un diagnostic du milieu forestier incomplet. Seules les fonctions environnementales et sociales de la forêt sont décrites à ce diagnostic mais aucune information ne précise le rôle de production qu'assure également la forêt. Ceci est regrettable, d'autant plus que l'agglomération CAP Atlantique est en cours de rédaction de sa Charte Forestière de Territoire et a établi un état des lieux complet des forêts sur le territoire. L'un des objectifs de la charte étant de développer l'économie locale autour du bois, il semble important que ce volet soit pris en compte à l'échelle des PLU des communes de l'agglomération.

De plus, il serait souhaitable pour le zonage « Natuel » (N) de faire apparaître un sous zonage « Naturel forestier » (Nf) pour les surfaces en nature de bois ou à minima pour les surfaces boisées possédant un document de gestion durable que vous avez bien identifié dans le dossier CDNPS permettant ainsi de reconnaître l'existence d'une activité sylvicole.

En conclusion, j'émet un **avis favorable sous réserve** de la prise en compte des remarques formulées ci-dessus.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Vice-président du CRPF,  
Maire d'Avoise

Antoine d'AMÉCOURT